

BULLETIN D'ADHESION

SAISON 2022-2023

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Adresse :

Mail :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Récapitulatif somme à verser :

Nom	Prénom	Date de naissance	Licence Né en 2018 et après 21 € Pour les autres 41 €	Cotisation	Réduction
<u>TOTAL</u>					

Total général :

Dossard (10€) :

Total à régler :

RAPPEL

La Fédération Française de Judo a mis en place des dossards personnalisés d'une valeur de **10 €** pour ses licenciés.

Pour ceux qui seraient intéressés merci de rajouter la somme à votre cotisation.



un petit aperçu
du dossard

HORAIRES ET TARIFS SAISON 2022-2023

Eveil Judo (2017 – 2018)

La cotisation annuelle est fixée à : 105 € (ou 3 x 35 €)

Cours- Le mercredi de 11h00 à 11h45

Ou Le vendredi de 17h00 à 17h45

Pour le 2^{ème} cours (2013 à 2016)

La cotisation annuelle est fixée à : 117 € (ou 3 x 39€)

Cours – Le mercredi (2013 à 2016) de 10h00 à 11h00

Ou Le vendredi (2014 à 2016) de 17h45 à 18h45

Pour le 3^{ème} cours (2011 à 2013)

La cotisation annuelle est fixée à : 117 € (ou 3 x 39€)

Cours- Le vendredi de 18h45-19h45

Pour le 4^{ème} cours (2010 et Avant, adultes inclus)

La cotisation annuelle est fixée à : 129 € (ou 3 x 43€)

Cours- Le vendredi de 19h45-21h15

Pour les familles, une remise de 15 € est accordée pour chaque inscription supplémentaire.

Documents à joindre au bulletin d'adhésion :

→ **Un certificat médical ou attestation questionnaire sport**

Le certificat doit préciser la non contre-indication aux activités physiques et sportives et la mention y compris en compétition devra être ajoutée. Cette dernière mention devra figurer sur le passeport. La signature et le cachet du médecin sont obligatoires sur le passeport.

→ **Le règlement de la cotisation annuelle**

→ **Le règlement de la licence :**

- D'un montant de **21 €** pour les adhérents nés en 2018
- D'un montant de **41 €** pour les autres adhérents

Attention merci de faire un règlement séparé pour la licence car elle est reversée dans sa globalité à la FFJDA

La cotisation annuelle doit être remise au Club avant les vacances de la Toussaint soit **avant le 21 octobre 2022.**



Toute cotisation non versée impliquera que l'enfant ne pourra pas participer aux cours pour des raisons d'assurance.

Pour rappel il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.